



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice
biennal 2018-2019

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ([A/73/355](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné un complément d'information et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 novembre 2018.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général, donnant effet aux dispositions de la section V de la résolution [72/262](#) A de l'Assemblée générale, fait le point sur les questions suivantes : a) l'achèvement des travaux de construction des nouveaux locaux et des travaux annexes à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba ; b) les progrès accomplis dans la rénovation de l'Africa Hall.

II. Progrès accomplis dans la construction des nouveaux locaux et les travaux annexes

3. Le Secrétaire général indique que les travaux de construction de nouveaux locaux (immeuble Le Zambèze) et les travaux annexes ont été achevés au troisième trimestre 2017 (*ibid.*, par. 1 et 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'expiration de la période de garantie d'un an, le projet avait été clôturé. **Le Comité se félicite de l'achèvement des travaux de construction des nouveaux locaux (immeuble Le Zambèze) et des travaux annexes.**



III. Point sur le projet de rénovation de l’Africa Hall

4. Le Secrétaire général fait le point, à la section II de son rapport, sur le projet de rénovation de l’Africa Hall.

Coopération avec le Gouvernement du pays hôte et d’autres États Membres

5. Le Secrétaire général indique que, le 13 avril 2018, dans le cadre de la collaboration entre la CEA et le pays hôte, l’Organisation des Nations Unies et le Gouvernement éthiopien ont signé un accord fixant les procédures de douanes et d’importation et accordant des privilèges aux fins de l’exécution du projet. En juin 2018, la Mairie d’Addis-Abeba a confirmé que le terrain destiné au parc de stationnement réservé aux visiteurs de la CEA était disponible. Par ailleurs, en collaboration avec l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture et l’Union africaine, le pays hôte a choisi les thèmes des espaces qui accueilleront l’exposition permanente, thèmes qui toucheront notamment aux aspects historiques de l’Africa Hall (ibid., par. 34 à 43). **Le Comité consultatif est reconnaissant au pays hôte de l’appui qu’il continue d’apporter à la CEA et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays hôte pour assurer la réussite du projet.**

6. Le Secrétaire général indique que la CEA a créé un fonds d’affectation spéciale où a été versée la contribution reçue du Mali en 2016, d’un montant de 52 192 dollars (A/72/7/Add.26, par. 16). Il indique également que les discussions avec le Gouvernement suisse, qui a décidé de financer en partie l’ouverture du centre d’accueil des visiteurs et son fonctionnement pendant la première année, se sont poursuivies et que l’accord concernant cette contribution est sur le point d’aboutir. Le Secrétaire général indique en outre que la CEA a poursuivi ses efforts pour attirer des contributions volontaires, ayant rencontré des États Membres dans un cadre régional (A/73/355, par. 37 à 40). **Le Comité consultatif prend note avec reconnaissance des contributions volontaires qui ont été versées par des États Membres et engage le Secrétaire général à poursuivre son action auprès de tous les États Membres pour obtenir d’eux des contributions volontaires et d’autres formes d’appui aux fins de la rénovation de l’Africa Hall.**

7. Le Secrétaire général indique en outre que la CEA élabore une stratégie globale et un plan d’action y afférent en vue d’attirer les financements du secteur privé, comme l’a demandé l’Assemblée générale (ibid., par. 42). La CEA collabore également avec l’école d’architecture de l’Université d’Addis-Abeba, qui a récemment créé une maîtrise en préservation du patrimoine (ibid., par. 55). **Le Comité consultatif se félicite des efforts entrepris et engage le Secrétaire général à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources globale et durable qui fasse une large place à l’Afrique. Le Comité redit qu’il faut en faire davantage pour faire connaître dans le monde l’importance historique de l’Africa Hall et la place qu’il occupe dans le patrimoine africain, et pour cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, y compris les universités et musées, spécialisés dans l’histoire et la culture de l’Afrique (voir aussi A/72/7/Add.26, par. 17). Le Comité attend avec intérêt d’être informé des efforts qui auront été engagés et des résultats obtenus à cet égard dans le prochain rapport sur l’état d’avancement du projet.**

Gestion du projet

8. Le Secrétaire général fournit des détails concernant la gouvernance et la gestion du projet, notamment la composition de l’équipe de gestion du projet, aux paragraphes 10 à 21 de son rapport.

9. Le Secrétaire général indique que les travaux du Comité des parties prenantes et du Comité consultatif sont bien avancés et que la coordination avec le Siège à New York se poursuit. Il indique également qu'aucune modification du tableau d'effectifs n'a été proposée et que l'équipe de gestion du projet et l'équipe d'appui à la sécurité resteront inchangées ([A/73/355](#), par. 18 à 20)¹.

10. En ce qui concerne les consultants, il est indiqué au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général qu'un restaurateur d'œuvres d'art a été recruté, après quelque retard, mais que la tentative de recrutement d'un spécialiste de l'informatique, des techniques audiovisuelles et des services techniques de conférence est restée infructueuse, les tâches devant lui incomber étant désormais exécutées au moyen de ressources internes. En outre, aucun commissaire d'exposition n'ayant pu être recruté à titre de consultant, il a été décidé de dissocier les tâches de conception et de préparation des expositions et les tâches d'organisation, et qu'il reviendra notamment à la personne chargée des dernières d'aider la Division de l'information et de la gestion du savoir à affiner l'étude de viabilité et à définir les spécifications techniques du centre d'accueil des visiteurs. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général aura recours aux ressources internes pour mener à bien ces tâches d'organisation et que les retards dans le recrutement des consultants ne retarderont pas l'achèvement du projet.**

Calendrier d'exécution du projet

11. Le Secrétaire général estime, aux paragraphes 65 et 66 de son rapport, que le projet pourra être achevé d'ici à la fin 2021, plusieurs facteurs de risque pouvant toutefois en retarder l'exécution (voir par. 14 ci-après). Il indique également qu'il y a eu un léger retard dans le lancement de la phase 4, les travaux préparatoires et le déménagement ayant commencé en mai 2018 et non pas en octobre 2017 comme prévu ([A/73/355](#), par. 58 et 59). Les principaux travaux de rénovation de l'Africa Hall devraient aussi connaître un retard, le marché correspondant devant être adjugé en août 2018, et ne commencer qu'à la fin de 2018 (*ibid.*, par. 46). Le Comité consultatif rappelle que les travaux de construction devaient initialement commencer fin 2017 ([A/72/7/Add.26](#), par. 7). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, depuis la publication du rapport du Secrétaire général en août 2018, la procédure de passation de marché pour les principaux travaux de rénovation avait subi d'autres retards.

12. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général informera l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, de la date à laquelle les travaux de construction pourront réellement commencer et qu'il lui fera savoir s'il juge que les matériaux de construction seront fournis à temps de façon que le chantier débute à la date prévue. Afin de veiller au bon respect du calendrier, le Comité attend avec intérêt d'examiner, dans le prochain rapport que lui présentera le Secrétaire général, les mesures qu'il aura prises pour s'assurer que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du

¹ Les effectifs comprennent : un chargé de projet (P-5) ; un architecte/ingénieur (P-4) ; un fonctionnaire chargé des achats (P-3) ; un ingénieur responsable des questions touchant l'architecture, le génie civil et la conception des structures (administrateur recruté sur le plan national) ; un ingénieur mécanicien-électrotechnicien (administrateur recruté sur le plan national) ; un surveillant de travaux (administrateur recruté sur le plan national) ; un assistant (budget et finances) (agent local) ; un assistant aux expéditions et à la logistique (agent local) ; un coordonnateur de projet (P-4), en poste au Service de la gestion des biens immobiliers à New York, dont le coût est partagé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans le cadre de son projet de construction de locaux à Bangkok ([A/73/425](#), par. 5) ; six agents de sécurité (agents locaux) chargés de la sécurité du chantier.

calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée générale (voir également [A/72/7/Add.26](#), par. 9).

Gestion des risques

13. En matière de gestion des risques, le Secrétaire général indique qu'après la tenue d'un atelier consacré aux risques en février 2018, un document relatif à la stratégie de gestion des risques, un inventaire des risques et une analyse quantitative des risques (simulation de Monte-Carlo²) ont été établis. Il indique également qu'un cabinet de conseil présentera deux rapports annuels, dont le premier a été publié en juin 2018. De plus, le Secrétaire général précise que, s'agissant de tous les projets d'équipement du Secrétariat, un taux de confiance, fixé à savoir 80 %, a été retenu en vue de l'exécution du projet sans dépassement des crédits ouverts. Pour ce qui est précisément de la CEA, la simulation de Monte-Carlo la plus récente met en évidence que ce taux s'établit à 75 %. Le Secrétaire général ajoute ne pas douter que, compte tenu du stade où en est le projet (c'est-à-dire antérieurement à l'adjudication du contrat de construction), ce dernier sera exécuté sans dépassement des crédits, étant donné notamment le fait que les principales stratégies d'atténuation des risques majeurs ont déjà été établies ([A/73/355](#), par. 25 à 29). Le Comité consultatif note d'après la figure I du rapport du Secrétaire général que, sur la base du point de référence des Nations Unies fixé à 80 %, le coût du projet de rénovation de l'Africa Hall devrait s'élever environ à 57,3 millions de dollars, enregistrant donc une augmentation de 400 000 dollars par rapport au niveau actuellement approuvé de 56,9 millions de dollars.

14. Le Secrétaire général indique que 10 principaux risques et leur impact sur les coûts du projet ont été recensés et feront l'objet de mesures d'atténuation. Les risques susceptibles d'avoir les conséquences les plus importantes concernent : a) les changements liés aux spécifications techniques de dernière minute et aux ajouts facultatifs au cahier des charges ; b) l'état du bâtiment de l'Africa Hall et ses éléments cachés ou imprévisibles ; et c) les retards sur le calendrier ([A/73/355](#), par. 30 à 33). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour, le CEA avait demandé d'apporter deux changements, qui sont liés à des mesures d'atténuation supplémentaires en matière d'effet de souffle et à des modifications des caractéristiques audiovisuelles de la salle de conférence.

15. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure un bilan actualisé sur la gestion des 10 principaux risques et les mesures d'atténuation qui leur sont associées dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet. S'agissant des risques les plus importants impliquant des changements liés aux spécifications techniques et aux ajouts au cahier des charges, il compte que des changements de cette nature seront réduits au minimum (voir également [A/70/441](#), par. 9 à 12 et 35). Il demande qu'un point soit fait sur les résultats des prochaines simulations de Monte-Carlo dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.

Hausse des coûts et imprévus

16. Le Secrétaire général indique aux paragraphes 67 à 69 de son rapport et dans l'annexe à ce dernier que la hausse des coûts prévue s'élève à 1 373 800 dollars, contre 5 706 400 dollars dans le rapport précédent, soit une diminution de 4 332 600

² Le Comité consultatif rappelle avoir été informé que la méthode de Monte-Carlo était une méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différentes phases et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples ([A/72/7/Add.26](#), par. 8).

dollars, étant donné qu'il a été tenu compte de ces coûts dans les prévisions de dépenses actualisées de 2018 concernant le marché relatif aux principaux travaux. La réserve pour imprévus s'élève à 8 271 100 dollars, contre 8 173 800 dollars dans le rapport précédent, soit une augmentation de 97 300 dollars, montant qui, selon le rapport du Secrétaire général, correspond à 20 % des coûts de construction révisés et actualisés, des coûts liés aux services spécialisés et de la hausse des coûts. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que pour les projets d'équipement du Secrétariat, le taux appliqué pour les imprévus variait entre 10 % et 20 %, comme suit : a) pour les projets de rénovation, tels que celui concernant l'Africa Hall dont font partie des éléments de bâtiment historiques, un taux de 20 % est appliqué durant les phases initiales du projet, le montant des imprévus restants pouvant varier au fur et à mesure des progrès du projet ; et b) pour les nouveaux projets de construction ou de simples rénovations de bâtiments, c'est un taux de 10 % qui est appliqué.

17. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général indique les variations du montant estimatif des coûts du projet entre le rapport précédent et le rapport actuel, comme suit :

Variations du montant estimatif des coûts totaux du projet : comparaison entre les chiffres figurant dans le présent rapport et ceux figurant dans le rapport précédent

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Chiffres figurant dans le rapport actuel	Chiffres figurant dans le rapport précédent (voir A/72/374)	Variation
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction	35 424,2	31 443,0	3 981,2
2. Services spécialisés	6 693,8	6 517,4	176,4
3. Hausse des coûts	1 373,8	5 706,4	(4 332,6)
4. Imprévus	8 271,1	8 173,8	97,3
Total partiel (chapitre 33)	51 762,9	51 840,6	(77,7)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
5. Gestion du projet	4 716,6	4 454,9	261,7
Total partiel (chapitre 18)	4 716,6	4 454,9	261,7
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
6. Sécurité	416,8	600,8	(184,0)
Total partiel (chapitre 34)	416,8	600,8	(184,0)
Total	56 896,3	56 896,3	—

18. Le Comité consultatif note que les chiffres relatifs aux imprévus ne sont ni cohérents ni calculés sur la base des 20 % tout au long du projet. Il relève, d'après le tableau ci-dessus, que le taux appliqué pour les imprévus au cours de la durée du projet a augmenté entre le rapport précédent et le rapport actuel du Secrétaire général, passant de 18,72 % à 19,02 %, étant donné une hausse de 97 900 dollars (soit de

8 173 800 dollars à 8 271 700 dollars) au titre de la réserve des imprévus et une baisse de 175 000 dollars (soit de 43 666 800 dollars à 43 491 800 dollars) au titre de sa base de calcul.

19. Le Comité consultatif demande au Secrétaire générale de fournir une explication à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport concernant le calcul des taux appliqués aux imprévus et les raisons justifiant les variations des pourcentages constatées. De plus, il compte qu'une estimation plus précise du taux appliqué aux imprévus du projet sera établie dès que la phase de construction aura commencé, et recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire générale d'inclure des informations sur la méthode de calcul des imprévus dans les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet.

Rendement énergétique et économies correspondantes

20. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le projet de rénovation de l'Africa Hall retiendra les pratiques exemplaires actuelles du secteur afin de réduire autant que possible la consommation d'énergie et de mieux utiliser l'eau et d'autres ressources. Les mesures prises en la matière concerneront l'installation de chauffe-eau solaires, de détecteurs de mouvements et systèmes d'atténuation de la lumière permettant de maîtriser judicieusement l'éclairage, de dispositifs de détection de la lumière du jour, de systèmes de ventilation passive et mixte et de vitrages de contrôle solaire, ainsi que l'isolation optimale. Quant aux mesures d'utilisation rationnelle de l'eau, elles visent l'installation de compteurs à eau, de sanitaires économiseurs d'eau et de systèmes de récupération de l'eau (ibid., par. 62). S'étant renseigné, le Comité a été informé qu'outre les mesures en matière de rendement énergétique susmentionnées, il en est d'autres qui ont été prises et qui concernent : a) les climatiseurs monoblocs montés sur le toit afin de refroidir, réchauffer et filtrer l'air extérieur avant sa diffusion à l'intérieur du bâtiment ; b) les systèmes d'évacuation et de ventilation à fonction unique dans chaque cuisine pour éviter les odeurs de cuisine ; c) la ventilation naturelle dans les pièces de taille réduite au moyen de fenêtres ouvrables ; et d) la ventilation mécanique et les fenêtres ouvrables dans les toilettes et les locaux des agents d'entretien. Le Comité a également été informé que le cahier des charges du projet ne prévoyait pas la production d'énergie indépendante ou à partir de sources alternatives, étant donné que la CEA est en mesure d'utiliser l'électricité produite à partir des sources renouvelables disponibles du réseau local. De plus, le recours aux panneaux solaires ne sera que très limité, par exemple pour fournir de l'eau chaude et alimenter en électricité les caméras de télévision en circuit fermé utilisées à des fins de sécurité.

21. Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de mesurer le rendement énergétique envisagé et les économies correspondantes et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure de telles informations dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation de l'Africa Hall. De plus, il engage le Secrétaire général à tirer parti des enseignements applicables tirés de la planification et de la mise en œuvre d'autres projets de construction de l'Organisation des Nations Unies.

Centre d'accueil des visiteurs

22. En ce qui concerne le centre d'accueil des visiteurs, le Secrétaire général propose dans son rapport d'attendre au moins 12 mois après l'ouverture du centre pour pouvoir avancer des hypothèses fiables et améliorer les prévisions concernant le nombre de visiteurs de l'Africa Hall (ibid., par. 63 et 64). **Compte tenu du caractère historique de l'Africa Hall, le Comité consultatif réaffirme que l'Africa Hall et son centre d'accueil des visiteurs devraient être accessibles à tous les personnes**

intéressées, indépendamment de leur capacité de payer, et que le public cible devrait inclure tous types de visiteurs (y compris les touristes ainsi que le public scolaire, universitaire et des conférences). Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir des informations sur les hypothèses et les prévisions relatives au nombre de visiteurs à l'Africa Hall, ainsi que sur les différentes possibilités d'admission offertes aux divers groupes de visiteurs, après l'achèvement de la rénovation de l'Africa Hall et de son centre d'accueil des visiteurs.

Besoins financiers

23. Un aperçu des coûts estimatifs du projet, y compris de la version actualisée du plan de dépenses pour la période allant de 2016 à 2018 et des ressources nécessaires pour 2019, est présenté aux paragraphes 67 à 74 du rapport du Secrétaire général et dans son annexe.

24. Comme indiqué au tableau 2 du rapport du Secrétaire général, les dépenses cumulées au 30 juin 2018 depuis le début du projet en 2016 se sont élevées à 5 724 500 dollars, le montant total des dépenses prévues pour la période 2016-2018 devant être de 10 351 500 dollars, ce qui établirait le montant estimatif du solde inutilisé à 8 825 000 dollars. Il est en outre indiqué au tableau 3 du rapport du Secrétaire général, compte tenu du solde inutilisé susmentionné, que le montant net des besoins de financement en 2019 devrait s'élever à 8 931 100 dollars, le montant total des dépenses prévues devant être de 17 756 100 dollars et subdivisé comme suit : a) 16 646 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; b) 1 010 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), au titre de l'équipe de gestion du projet ; et c) 100 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), au titre de la sécurité.

25. Le Secrétaire général indique à la section J de son rapport que le coût total du projet, à l'horizon 2021, est demeuré inchangé, soit de 56 896 300 dollars.

IV. Conclusion

26. La liste des décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre est présentée au paragraphe 76 du rapport du Secrétaire général ([A/73/355](#)).

27. **Sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ;**

b) **De prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet ;**

c) **D'ouvrir un crédit net de 8 931 100 dollars aux fins du projet pour 2019, comme suit : 964 500 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 7 937 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 29 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, à imputer à la réserve pour imprévus.**